Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20261020-D_2026_58-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montfort

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix neuf octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; M MESSU Mickael ;
Excusés : Mme LESIEUR Stéphanie (donne pouvoir à Rachel LECOMTE) ; M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à Olivier ELLIOT)

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 9
Votants = 11

Convocation : 13 octobre 2026

Délibération n° 2026.58
FINANCES : Fonds de concours Abris bus et rénovation du logement

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif des deux projets de rénovation des abris bus et du logement communal.

Rénovation du logement

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Peinture	5 342.57 €	Fonds de concours Montfort Communauté	2671,28 €
		Autofinancement	2671,28 €
TOTAL	**5 342,57 €**	**TOTAL**	**5342,57 €**

Rénovation des Abris bus :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Abris Bus	7550.16 €	Fonds de concours Montfort Communauté	5 415.17 €
Béton / Terrassement	2033.49 €	Autofinancement	5415.17 €
Aménagement table	1090 €		
Support Vélo	156.70 €		

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20261020-D_2026_58-DE

TOTAL	**10 830.35 €**	**TOTAL**	**10 830.35 €**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents valident ces plans de financement et chargent le Maire de transmettre cette délibération à Montfort Communauté afin de solliciter un fonds de concours.

Le Maire,
Jean-Claude DENIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 20/10/2026